

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 27/05/2024

Date de la convocation 22/05/2024	L'an 2024 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
Date d'affichage 22/05/2024	
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVANCE Christine à Mme BRENAC Myriam, M. DECOMBE Christophe à M. COUINEAU Xavier Absent(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie
	Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane
Réf : 16_2024	Objet de la délibération : SUBVENTION AU CCAS
À l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	Considérant la subvention attribuée au CCAS en 2023, Considérant la nécessité de soutenir le CCAS de la Commune,
Mention exécutoire : Oui	Après étude, Le Conseil Municipal, <ol style="list-style-type: none">1) DÉCIDE, d'attribuer la subvention de 7 000 euros au CCAS de Chavenay,2) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.
Acte rendu exécutoire après dépôt en : Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye le :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
et publication ou notification du :	Pour copie conforme : En mairie, le 28/05/2024 Madame le Maire




Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 27/05/2024

Date de la convocation
22/05/2024

Date d'affichage
22/05/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Réf : 17_2024

À l'unanimité pour les
autres associations
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

À la majorité pour
Chavenay Animations
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 1 M
FOUGERES Dominique

Mention exécutoire : Oui

L'an 2024 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVANCE Christine à Mme BRENAC Myriam, M. DECOMBE Christophe à M. COUINEAU Xavier

Absent(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Objet de la délibération : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Considérant les subventions attribuées aux différentes associations en 2023,

Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,

Après étude des différentes demandes et dossiers reçus,

Le Conseil Municipal,

1) DÉCIDE, pour chacune de ces associations, d'attribuer les subventions suivantes

Associations	Subventions allouées	
APPC	600	
Bibliothèque pour Tous	500	
Chavenay Animations	17 000	Abstention de M. Fougères
Club de Tennis de Chavenay	3 000	
Comité de jumelage	1 250	
Rencontres Musicales de la PV	4 000	
Souvenir Français	150	
Sporting Club	4 000	
Union Nationale des Combattants	150	

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 078-217801521-20240527-17_2024-DE

Berger
Levrault

2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2024
Madame le Maire



Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 27/05/2024

Date de la convocation 22/05/2024	L'an 2024 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
Date d'affichage 22/05/2024	
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18	
	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVANCE Christine à Mme BRENAC Myriam, M. DECOMBE Christophe à M. COUINEAU Xavier Absent(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie
	Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane
Réf : 18_2024	Objet de la délibération : SUBVENTION À L'ASSOCIATION DO RE MI
À l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	Considérant la subvention attribuée à l'association DO RE MI en 2023,
Mention exécutoire : Oui	Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,
	Après étude de la demande,
	Le Conseil Municipal,
	1) DÉCIDE , d'attribuer la subvention de 45 000 euros, à l'association DO RE MI
	2) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.
Acte rendu exécutoire après dépôt en : Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye le :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
et publication ou notification du :	Pour copie conforme : En mairie, le 28/05/2024 Madame le Maire




Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 27/05/2024

Date de la convocation
22/05/2024

Date d'affichage
22/05/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Réf : 19_2024

À l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

L'an 2024 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVANCE Christine à Mme BRENAC Myriam, M. DECOMBE Christophe à M. COUINEAU Xavier

Absent(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Objet de la délibération : **RYTHME SCOLAIRE :
RENOUVELLEMENT DE LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu la délibération 29_2022 du 27 juin 2022 approuvant, à compter de la rentrée de septembre 2021, le renouvellement de la semaine de 4 jours aux écoles élémentaire et maternelle de Chavenay selon les horaires suivants :

En élémentaire et maternelle : Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 11h30 / 13h30 -16h30.

Considérant qu'il convient de renouveler cette organisation pour une période de 3 ans,

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de renouveler, pour une période de 3 ans, le rythme de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2024 aux écoles élémentaire et maternelle de Chavenay selon les horaires suivants :

En élémentaire et maternelle : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 -16h30.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2024
Madame le Maire





Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 27/05/2024

Date de la convocation
22/05/2024

Date d'affichage
22/05/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an 2024 et le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVANCE Christine à Mme BRENAC Myriam, M. DECOMBE Christophe à M. COUINEAU Xavier
Absent(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 20_2024

À l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Objet de la délibération : **TARIFS ETUDE SURVEILLÉE, GARDERIE MATIN ET SOIR**

Vu la délibération n° 30_2023 du Conseil municipal du 26 juin 2023, relative à la fixation des tarifs de l'étude surveillée et du centre de loisirs périscolaire pour l'année 2023/2024,

Vu la délibération n° 34_2023 du Conseil municipal du 25 septembre 2023, relative à la fixation de la cantine pour l'année 2023/2024,

Vu le pourcentage de l'inflation en avril 2024

Le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** l'augmentation des tarifs facturés aux familles, les portant aux montants suivants :
- Étude Surveillée passe de 5.77 € à 5.90€
- Repas journalier passe de 5.32€ à 5.44€
- Garderie matin et soir (tableau ci-dessous)

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 078-217801521-20240527-20_2024-DE

Berger
Levrault

TARIFS HORAIRES 2024-2025	Quotient Familial = Revenu fiscal de référence/nombre de part			
	Q < 6587 €	6587 € < Q < 10916 €	Q > 10916 €	
	Chavenay CC Gally-Mauldre	Chavenay CC Gally-Mauldre	Chavenay CC Gally-Mauldre	Extérieur
• 1er enfant	2.67	3.62	4.01	4.85
• à partir du 2ème enfant	2.17	2.87	3.31	4.85

Soit une hausse de 2.2% qui correspond à l'inflation de fin avril 2024 en glissement annuel (statistique INSEE), (arrondi au centime supérieur).

- **DIT** que ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2024
Madame le Maire

